

**ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES****DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025****ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE**

81, avenue du Maréchal Joffre  
92000, Nanterre

A l'assemblée générale de l'association ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes, relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné dans la partie « Observation » du présent rapport, la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de l'association et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre ERIC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 mai 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' and 'P' with a horizontal line crossing through them.

Le Commissaire aux Comptes :  
Yves PASCAULT  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
AVENTY Audit

## Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	18 668	18 668		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	288 805	69 799	219 006	219 006
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	17 985	17 631	354	590
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations et créances rattachées	62 660		62 660	62 660
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 156		1 156	1 156
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)</b>	<b>389 275</b>	<b>106 098</b>	<b>283 177</b>	<b>283 412</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements .				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
<b>CRÉANCES</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	14		14	3 077
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 214		3 214	2 701
Charges constatées d'avance	12 673		12 673	10 971
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>				
Actions propres				
Autres titres	294 404		294 404	288 263
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	296 876		296 876	314 044
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)</b>	<b>607 181</b>		<b>607 181</b>	<b>619 056</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>996 455</b>	<b>106 098</b>	<b>890 358</b>	<b>902 468</b>

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

# Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droits de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
<b>RÉSERVES</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	343 625	342 819
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 634	806
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>350 259 343 625</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations	181 220	181 220
Fonds dédiés	321 108	342 085
	<b>TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)</b>	<b>502 328 523 305</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 641	23 022
Dettes fiscales et sociales	17 939	12 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	190	
Produits constatés d'avance		
	<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>37 770 35 538</b>
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>890 358</b>	<b>902 468</b>

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

# Compte de résultat

Postes	2025	2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	68 108	73 548
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	304 521	314 922
Dons manuels	179 660	154 208
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		40 919
Contributions financières	3 800	7 650
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 230
Utilisations des fonds dédiés	523 305	562 330
Autres produits	13 726	9 224
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 093 120</b>	<b>1 164 031</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	151 766	162 145
Aides financières	231 217	269 129
Impôts, taxes, et versements assimilés	3 034	2 890
Salaires	93 692	81 998
Cotisations sociales	37 635	32 284
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	236	117
Dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés	502 328	520 653
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	75 138	103 723
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 095 045</b>	<b>1 172 939</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-1 926</b>	<b>-8 908</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 555	11 681
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	19	55
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>10 574</b>	<b>11 736</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	144	16
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

Postes	2025	2024
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>144</b>	<b>16</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>10 430</b>	<b>11 720</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>8 504</b>	<b>2 812</b>
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 870	2 006
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>1 103 694</b>	<b>1 175 767</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>1 097 059</b>	<b>1 174 961</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	1 932	1 377
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>1 932</b>	<b>1 377</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	1 932	1 377
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>1 932</b>	<b>1 377</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>6 634</b>	<b>806</b>

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

# Préambule

## Introduction

### Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 à 31/12/2024.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 890 357,50 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 6 634,35 €.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Événements significatifs

### Autres informations significatives

**Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes**

Durant l'exercice 2025, quatre missions humanitaires ont été réalisées :

- Une mission Inde en février (mission terrain) - du 12 au 26 avril 2025
- Une mission Spiti/Rewalsar en juillet 2025
- Une mission Népal en avril (mission terrain) - du 27 mars au 11 avril 2025
- Une mission Népal en automne (mission terrain) - du 30 octobre au 13 novembre 2025

Trois manifestations se sont déroulés : la course des héros, le golf et la fête de Noël.

# Principes et méthodes comptables

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

## Règlement comptable

### Description de l'entité

Assistance Médicale Toit du Monde (AMTM) fondée en 1992 (J.O. du 25 mars 1992) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) ayant

pour finalité de fournir une assistance humanitaire par la mise en œuvre, dans la durée, de trois axes d'actions convergents : médical, aide au développement et parrainages.

Elle exerce aussi une activité pharmaceutique en tant que distributeur en gros de médicaments à vocation humanitaire et d'une manière générale, met en œuvre toute action destinée à améliorer les conditions de vie de ses bénéficiaires. Sa durée est illimitée.

Trois axes d'actions au profit des populations défavorisées du Népal et en Inde :

**Médical** : depuis sa création en 1992, l'association déploie, lors de ces quatre missions annuelles, une compétence médicale grâce à des médecins, pharmaciens et infirmiers. Chaque année, au Népal ou en Inde, ils apportent soins et thérapeutiques aux populations défavorisées.

Des partenaires locaux ont été noués pour assurer un suivi permanent.

**Développement** : une équipe aide au développement analyse les besoins afin d'assurer des conditions de vie plus décentes. Les sites, très différents par les populations qui les habitent, ne révèlent pas les mêmes attentes. L'objectif est de développer des aides à l'éducation, construire des bâtiments pour assurer la sécurité ou apporter l'hygiène nécessaire.

**Parrainages** : une équipe parrainage assure le suivi (fiches interview) et l'acheminement des parrainages sur le terrain en faveur des sites ou personnes parrainées (enfants, adolescents mais aussi personnes âgées).

### Mention du règlement comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Assistance Médicale Toit du Monde (AMTM) fondée en 1992 (J.O. du 25 mars 1992) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) ayant pour finalité de fournir une assistance humanitaire par la mise en œuvre, dans la durée, de trois axes d'actions convergents :

médical, aide au développement et parrainages.

Elle exerce aussi une activité pharmaceutique en tant que distributeur en gros de médicaments à vocation humanitaire et d'une manière générale, met en oeuvre toute action destinée à améliorer les conditions de vie de ses bénéficiaires. Sa durée est illimitée.

Trois axes d'actions au profit des populations défavorisées du Népal et en Inde :

**Médical** : depuis sa création en 1992, l'association déploie, lors de ces quatre missions annuelles, une compétence médicale grâce à des médecins, pharmaciens et infirmiers. Chaque année, au Népal ou en Inde, ils apportent soins et thérapeutiques aux populations défavorisées. Des partenaires locaux ont été noués pour assurer un suivi permanent.

**Développement** : une équipe aide au développement analyse les besoins afin d'assurer des conditions de vie plus décentes. Les sites, très différents par les populations qui les habitent, ne révèlent pas les mêmes attentes. L'objectif est de développer des aides à l'éducation, construire des bâtiments pour assurer la sécurité ou apporter l'hygiène nécessaire.

**Parrainages** : une équipe parrainage assure le suivi (fiches interview) et l'acheminement des parrainages sur le terrain en faveur des sites ou personnes parrainées (enfants, adolescents mais aussi personnes âgées).

### Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

## Liste des méthodes

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
<b>Bâtiments, installations et agencements</b>	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
<b>Matériel et outillage</b>	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

## Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Dans le cadre de la succession de Madame POUILLIN, l'association a bénéficié de la mutation des titres dépendant de la succession en date de mars 2009 :

- inscription en compte nominatif pur de 256 titres de la Société TOTAL SA
- inscription en compte nominatif pur de 6 titres de la Société ARKEMA
- inscription en compte nominatif pur de 218 titres AIR LIQUIDE

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

L'évaluation de ces titres est faite au cours du jour du transfert de propriété, soit le 4 mars 2009 pour les titres Air Liquide et le 20 mars 2009 pour les titres Total et Arkema.

Cours Total : 37,94 €/ soit un total de 9 712,64 € Cours Arkema : 12,17 € / soit un total de 73,02 €

Cours Air Liquide : 61,03 € / soit un total de 13 304,54 € Montant total de l'évaluation des titres : 23 090,20 €

Le 28 Mai 2010, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 15 détenues, soit au total 14 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif pur passe donc de 218 à 232.

Le 31 Mai 2012, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 10 détenues avec une majoration de 10% par titre bénéficiant de la prime de fidélité, soit au total 25 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif pur passe donc de 232 à 257.

Le 2 Juin 2014, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 10 détenues avec une majoration de 10% par titre bénéficiant de la prime de fidélité, soit au total 27 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif passe donc de 257 à 284.

Le 1er Juillet 2015, AMTM a acquis 3 actions Total pour un montant de 126,06€. Le nombre de titres Total inscrit en compte nominatif pur passe donc de 256 à 259.

Le 14 Septembre 2016, AMTM a acquis 36 actions Air Liquide pour un montant de 2736,00€. Le nombre de titres Air Liquide inscrit en compte nominatif passe donc de 284 à 320.

Le 23 Juin 2016, AMTM a acquis 4 actions Total pour un montant de 153,04€.

Le 14 Octobre 2016, AMTM a acquis 4 actions Total pour un montant de 152,00€. Le nombre de titres Total inscrit en compte nominatif pur passe donc de 259 à 267.

Le 22 mars 2017, AMTM a acquis 3 actions Total pour un montant de 133,92€.

Le nombre de titres Total inscrit en compte nominatif pur passe donc de 267 à 270.

Le 13 octobre 2017, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 10 détenues avec une majoration de 10% par titre bénéficiant de la prime de fidélité, soit au total 34 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif passe donc de 320 à 354.

Le 11 avril 2018, AMTM a acquis 3 actions Total pour un montant de 137,10€.

Le nombre de titres Total inscrit en compte nominatif pur passe donc de 270 à 273.

Le 9 octobre 2019, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 10 détenues avec une majoration de 10% par titre bénéficiant de la prime de fidélité, soit au total 38 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif passe donc de 354 à 392.

Le 8 juin 2022, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 10 détenues avec une majoration de 10% par titre bénéficiant de la prime de fidélité, soit au total 42 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif passe donc de 392 à 434.

Le 15 juin 2022, AMTM a cédé les 6 titres ARKEMA pour 620,70€.

Le montant total de l'évaluation des titres au 31/12/22 est de 26 455,30 €.

Le montant total de l'évaluation des titres au 31/12/23 est de 26 455,30 €.

Le montant total de l'évaluation des titres au 31/12/24 est de 26 455,30 €.

Le montant total de l'évaluation des titres au 31/12/25 est de 26 455,30 €.

**Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes**

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice est annexé à la plaquette.

## Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

En date du 17 décembre 2012, nous avons procédé à la fermeture de notre compte Crédit du nord Valeurs mobilières de placement et porté les fonds disponibles sur un Livret A.

En date du 31 mars 2015, nous avons procédé à la fermeture du compte Standard Chartered en roupies. Le compte Standard Chartered en euros a également été clôturé en 2016.

Les comptes à la BNP ont été clôturés en novembre 2022.

En 2023, la banque Crédit du nord a fusionné avec la Société Générale.

En 2024, ouverture d'un compte à terme.

Le solde au 31/12/2025 est de 267 948,91€.

## Changements de méthodes

### Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, Assistance Médical Toit du Monde présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés. Ainsi :

- les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au compte 649 Remboursement de charges de personnel figurant dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,
- les indemnités d'assurances sont comptabilisées au compte 7587 Indemnités d'assurance « Autres produits » du compte de résultat,

Incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

Les changements de méthodes comptables consécutifs à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du bilan et du compte résultat de l'exercice 2025. Ils n'ont généré aucun reclassement.

**Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes**

## Postes du bilan et du compte de résultat

### Informations relatives à l'actif

#### Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	18 668			18 668
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	288 805			288 805
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles	17 985			17 985
Immo. en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	62 660			62 660
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 156			1 156
<b>TOTAL</b>	<b>389 275</b>			<b>389 275</b>

**Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes**

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent  
 (B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice  
 (C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice  
 (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

## Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences			18 668			18 668
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions			69 799			69 799
Installations techniques, matériel et outill...						
Autres immobilisations corporelles			17 395	236		17 631
Immo. en cours, avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL</b>			<b>105 862</b>	<b>236</b>		<b>106 098</b>

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>TOTAL</b>				

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent  
 (B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice  
 (C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice  
 (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Pour rappel, en date du 24 avril 2013, le conseil d'administration a pris la décision de ne plus doter des amortissements pour le bâtiment du siège social à partir du 1er janvier 2012. La valeur nette comptable du bâtiment siège social dans le bilan au 31 décembre 2012 est inférieure à la valeur vénale du marché actuel.

Aucun ajustement ne sera effectué pour les amortissements cumulés au 31 décembre 2011 qui seront maintenus.

## État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	1 156	1 156		
Clients douteux				
Autres créances clients	14	14		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	1 420	1 420		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfiques				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	1 794	1 794		
Charges constatées d'avance	12 673	12 673		
<b>TOTAL</b>	<b>17 056</b>	<b>17 056</b>		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

## État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	12 673	
<b>TOTAL</b>	<b>12 673</b>	

## Informations relatives au passif

### Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 641	19 641		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	15 393	15 393		
<b>États et autres collectivités publiques</b>				
Impôts sur les bénéfices	1 870	1 870		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	675	675		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	190	190		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>37 770</b>	<b>37 770</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

## Informations relatives au compte de résultat

### État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	4 790	
<b>TOTAL</b>	<b>4 790</b>	
Produits à recevoir	Montant	Commentaire
<b>TOTAL</b>		

## Informations relatives à l'effectif

### Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers		
Employés, techniciens, agents de maîtrise		1
Cadres et Ingénieurs		1
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>

A partir du 1er juillet 2016, l'association a compté cinq salariés : 2 cadres dont un à temps plein et 3 employés à temps partiel.

En date du 1er novembre 2018, Monsieur Eric Russenberger, a pris sa retraite.

A compter du 1er septembre 2020, l'association a eu à nouveau cinq salariés : 3 cadres dont un à temps plein et 2 employés à temps partiel.

Sylvie Gosselin a quittée ses fonctions de trésorière fin septembre 2021. Elle a été remplacée par un prestataire extérieur, le cabinet comptable BDO de Fontenay le Comte pour assurer le suivi de la comptabilité et par un bénévole pour les fonctions de trésorier.

A compter de août 2023, Nicole Collin, n'est plus salariée de AMTM. Elle reste bénévole au sein de l'association.

Depuis cette date, l'association a 3 salariés : 2 cadres dont un à temps plein et 1 employés à temps partiel.

En date du 31 décembre 2025, Marc Gille, directeur des opérations a pris sa retraite. Il a été remplacé par Jérémy Legoff.

Marc Gille a perçu une indemnité de départ à la retraite de 4 087€ et une prime de 2 500€ pour le remercier après 18 ans de service pour AMTM.

Jérémy Legoff a pris ses fonctions en date du 1er septembre 2025 pour assurer la transition.

### Rémunérations allouées aux dirigeants

Suite au vote de l'Assemblée Générale 2005, une rémunération est allouée au Président de l'Association. Cette rémunération est assujettie au régime général de la sécurité sociale.

Montant mensuel brut versé : 1 830,73 euros correspondant à un 2/5ème de temps plein.

Suite au vote du Conseil d'Administration du 16 décembre 2009, une rémunération est allouée à La Trésorière de l'Association.

Cette rémunération est assujettie au régime général de la sécurité sociale. Montant mensuel brut versé : 1 086,55 euros correspondant à 1,75/5ème de temps plein.

Laurent Charbonnier, Président, a souhaité quitter son poste après la tenue de l'Assemblée Générale du 26 juin 2016. Salarié depuis 1995, une prime de départ d'un montant équivalent de 4 mois de salaire lui a été accordée au regard de l'ensemble de son travail et de son bilan après 15 années de présidence, il aura le titre de Président d'Honneur (voté au CA du 26 Juin 2016).

Nathalie Jauffret a pris le relais à la présidence d'AMTM. Sur les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019, elle n'a perçu aucune rémunération.

Suite au vote du Conseil d'Administration du 30 septembre 2020, une rémunération lui a été allouée. Cette rémunération est assujettie au régime général de la sécurité sociale.

Montant mensuel brut versé : 1 807,00 euros correspondant à 2,70/5ème de temps plein.

Sur l'exercice 2020, la Présidente, Nathalie Jauffret a perçu une rémunération à compter du 1er septembre 2020.

Sur l'exercice 2021, la Présidente, Nathalie Jauffret a perçu une rémunération sur tout l'exercice.

Sylvie Gosselin, trésorière, a quitté son poste en septembre 2021. Salariée depuis 2009, une prime de départ lui a été accordée au regard de l'ensemble de son travail pour l'association.

Sur l'exercice 2022, la Présidente, Nathalie Jauffret a perçu une rémunération sur tout l'exercice.

Sur l'exercice 2023, la Présidente, Nathalie Jauffret a perçu une rémunération sur tout l'exercice.

Sur l'exercice 2024, la Présidente, Nathalie Jauffret a perçu une rémunération sur tout l'exercice.

En date du 30 juin 2025, Nathalie Jauffret a souhaité quitter son poste de présidente. Une prime de 6 000€ lui a été accordée par le CA pour la remercier de son travail à la présidence depuis 5 ans.

**Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes**

## Informations complémentaires

### Donations

#### Modification de la périodicité des reçus fiscaux

Du fait de la mise en place de la nouvelle base informatique Myriade, la périodicité de l'émission des reçus fiscaux a été modifiée en 2014. Un reçu global, regroupant tous les types de versements fait par la personne, est envoyée en début d'année suivante.

### Contribution volontaire en Nature

Les heures de travail du bénévolat, étant difficilement valorisables de manière fiable, ne figurent pas dans les comptes de l'association.

**Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes**

## Valeurs mobilières de placement

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
TOTAL ENERGIE	256	37,94	55,59	14 231	4 518
TOTAL ENERGIE	3	42,02	55,59	167	41
TOTAL ENERGIE	4	38,26	55,59	222	69
TOTAL ENERGIE	4	38	55,59	222	70
TOTAL ENERGIE	3	44,64	55,59	167	33
TOTAL ENERGIE	3	45,7	55,59	167	30
	<b>273</b>				
AIR LIQUIDE	218	61,03	160,26	34 937	21 632
AIR LIQUIDE	36	76	160,26	5 769	3 033
AIR LIQUIDE (gratuite)	227		160,26	36 379	36 379
	<b>481</b>				
				<b>92 261</b>	<b>65 806</b>

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

## Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes

	Reports	Utilisations	Transferts	A la clôture de l'exercice Montant global
	A	B	C	A - B + C
<i>Parrainages</i>	110 538	231 217	243 617	122 938
<b>Sous total</b>	<b>110 538</b>	<b>231 217</b>	<b>243 617</b>	<b>122 938</b>
<i>Terrain</i>	181 220			181 220
<i>Don de fonction</i>	11 269	10 200	16 160	17 229
<i>Kit hygiène+covid</i>	1 853	5 770	13 349	9 432
<i>Spiti</i>	2 349	800		1 549
<i>Affectés divers</i>	5 195	5 241	4 440	4 394
<i>Cercle santé</i>	13 866	11 935	7 916	9 847
<i>Construction Palyul</i>	1 014	5 000	3 986	0
<i>Seisme</i>	6 021			6 021
<i>Hepatitis B</i>	4 043	791		3 252
<i>Ophtalmo</i>	6 554	405		6 149
<i>Sweat dream</i>	1 710			1 710
<i>Chirurgie</i>	2 962	3 995	3 347	2 314
<i>Suruk cluny</i>	8 513	900		7 613
<i>Trousse scolaire</i>	8 440	1 500		6 940
<i>Emploi+gynéco femme</i>	15 594	550		15 044
<i>Eau et énergie</i>	8 553	6 968	3 040	4 625
<i>Ecole Dolpo</i>	55 153			55 153
<i>Fond solidarité</i>	7 002	6 211		791
<i>Urgence covid</i>	6 225			6 225
<i>Dentaire</i>	7 355	3 543		3 812
<i>Jeux et loisirs</i>	10 130	1 984		8 146
<i>Informatique</i>	12 803	1 000		11 803
<i>Construction OSC</i>	782			782
<i>Des vêtements pour tous</i>	8 152	4 000		4 152
<i>Site maison amtm</i>	3 964	7 029	3 347	282
<b>Sous total</b>	<b>390 722</b>	<b>77 822</b>	<b>55 585</b>	<b>368 485</b>
<i>Embauche</i>	11 630	9 377		2 253
<i>Fonctionnement</i>	8 652			8 652
<b>Sous total</b>	<b>20 282</b>	<b>9 377</b>	<b>0</b>	<b>10 905</b>
<i>Communication</i>	1 763	1 763		0
<b>Sous total</b>	<b>1 763</b>	<b>1 763</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>523 305</b>	<b>320 179</b>	<b>299 202</b>	<b>502 328</b>

**COMPTE D'EMPLOI RESSOURCE 31/12/2025**

	31-déc-25	31-déc-24	Ecart		31-déc-25	31-déc-24	Ecart
	(A)	(B)	(A-B)		(C)	(D)	(C-D)
<b>EMPLOI</b>				<b>RESSOURCE</b>			
Missions Sociales				Cotisations	68 108	73 548	(5 440)
Achats et variation de stocks		22	(22)	Subventions	3 800	7 650	(3 850)
Services extérieurs	45 335	45 437	(102)	Dons des particuliers et des Entreprises-Dons de Fonctions	161 624	139 485	22 140
Impôts et taxes	129	93	36	Abandons de frais	18 035	14 663	3 372
Charges de personnel	33 868	28 590	5 278	Parrainages	304 521	314 982	(10 461)
Charges humanitaire sur le terrain	77 322	106 598	(29 276)	Produits des manifestations	13 529	8 330	5 199
Charges parrainages	231 217	269 129	(37 912)	Autres produits d'exploitation	197	2 124	(1 928)
Autres charges d'exploitation	144	16	128	Legs		40 919	(40 919)
Dotations aux amortissement et provisions d'exploitation			0	Produits financiers	10 574	11 736	(1 162)
<i>Sous total (a)</i>	388 015	449 885	(61 870)	Produits exceptionnels			0
<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées (1)</b>				<i>Sous Total</i>	580 388	613 437	(33 049)
humanitaire	368 485	390 722	(22 237)	<b>Report engagements sur ressources affectées (2)</b>			
parrainages	122 938	110 538	12 400	humanitaire-collecte de fonds	412 767	434 601	(21 834)
<i>Sous total (b)</i>	491 423	501 260	(9 837)	parrainages	110 538	127 729	(17 191)
<i>Sous total missions sociales (a + b)</i>	879 438	951 145	(71 707)	<i>Sous Total</i>	523 305	562 330	(39 025)
<b>Collecte de fond</b>							
Achats et variation de stocks	2 164	3 481	(1 317)				
Services extérieurs	24 309	27 314	(3 005)				
Impôts et taxes			0				
Charges de personnel			0				
Autres charges d'exploitation			0				
Dotations aux amortissement et provisions d'exploitation			0				
charges exceptionnelles diverses			0				
<i>Sous total (d)</i>	26 473	30 795	(4 322)				
<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées collecte de fonds</b>							
<i>Sous total (e)</i>	0	1 763	(1 763)				
<i>Sous total collecte de fonds (d + e)</i>	26 473	32 558	(6 085)				
<b>Fonctionnement</b>							
Achats et variation de stocks	4 375	4 465	(90)				
Services extérieurs	55 240	61 031	(5 791)				
Impôts et taxes	2 905	2 797	108				
Charges de personnel	97 459	85 692	11 767				
Autres charges d'exploitation	122	246	(124)				
Charges financières			0				
Dotations aux amortissement et provisions d'exploitation	236	117	119				
charges exceptionnelles diverses			0				
Impôts Société	1 870	2 006	(136)				
<i>Sous total (f)</i>	162 207	156 354	5 853				
<b>Report en fonds dédiés sur ressources affectées</b>							
Fonctionnement	10 905	20 282	(9 377)				
<i>Sous total (g)</i>	10 905	20 282	(9 377)				
<i>sous total fonctionnement (f + g)</i>	173 112	176 636	(3 524)				
<b>Bénévoles contributions gratuites</b>							
Services extérieurs	18 035	14 623					
<i>Sous total (h)</i>	18 035	14 623					
<b>Total des Emplois</b>	1 097 058	1 174 962	(71 939)	<b>Total des Ressources</b>	1 103 693	1 175 767	(72 074)
<b>EXCEDENT-DEFICIT</b>	6 634	805					
<b>total général</b>	1 103 692	1 175 767		<b>total général</b>	1 103 693	1 175 767	
Valorisation des contributions gratuites				Valorisation des contributions gratuites			
<b>Total général après valorisation des contributions gratuites</b>	1 103 692	1 175 767		<b>Total général après valorisation des contributions gratuites</b>	1 103 693	1 175 767	
Capacité d'autofinancement	6 870	922					

Comptes annuels annexés au rapport  
du commissaire aux comptes